

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté N°2025-102 du 4 novembre 2025, Le Maire de la commune de Nesles la Vallée a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du PLU tel qu'arrêté par délibération du conseil municipal lors de sa séance du 27 août 2025.

Dates et lieu de l'enquête publique

⇒ Du **mercredi 17 décembre 2025 à 10h00** Au **samedi 17 janvier 2026 à 12h00**, soit 32 jours à la mairie de Nesles la Vallée (95 690), place Aristide Partois.

Commissaires enquêteurs

⇒ **Titulaire** : Mme Annie LE FEUVRE
⇒ **Suppléante** : Mme Sokorn MARIGOT

Pendant ce délai, les personnes intéressées par le projet d'élaboration du PLU de Nesles la Vallée pourront consulter l'ensemble du dossier du 17 décembre 2025 au 17 janvier 2026 :

⇒ **En ligne** : <https://www.registre-numerique.fr/plunesleslavallee>.
⇒ **En mairie** : aux horaires d'ouverture

Mme Annie LE FEUVRE, commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **lors des permanences** qu'elle assurera en salle des mariages de la mairie de Nesles la Vallée aux dates et heures suivantes :

⇒ **Mercredi 17 décembre | 10h00 à 12h00**
⇒ **Lundi 22 décembre | 16h00 à 17h30**
⇒ **Jeudi 8 janvier | 16h00 à 17h30**
⇒ **Mardi 13 janvier | 16h00 à 17h30**
⇒ **Samedi 17 janvier | 10h00 à 12h00**

Comment participer ?

Vous pouvez transmettre vos observations :

⇒ Par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : plunesleslavallee@mail.registre-numerique.fr
⇒ Par courrier adressé ou déposé à la mairie à : Place Aristide Partois à Nesles la Vallée (95 690), à l'attention du commissaire enquêteur ; le courrier ne sera pris en compte que s'il est parvenu à la mairie avant la clôture de l'enquête, soit le samedi 17 janvier à 12 heures.
⇒ Sur le registre papier disponible à la mairie aux horaires d'ouverture.
⇒ Directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie et sur le site : nesleslavallee.fr

Le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire
Christophe BUATOIS